VILLE DE Beauharnois

AVIS PUBLIC

LOT 3 863 343 (RUE DE LA GARE)

RÉGULARISATION DU LOT ET ACQUISITION PAR LA VILLE

Le présent avis confirme que

Le conseil municipal a approuvé la description technique de la voie publique existante désignée et connue sous le lot 3 863 343 (rue de la Gare) et a autorisé l'acquisition.

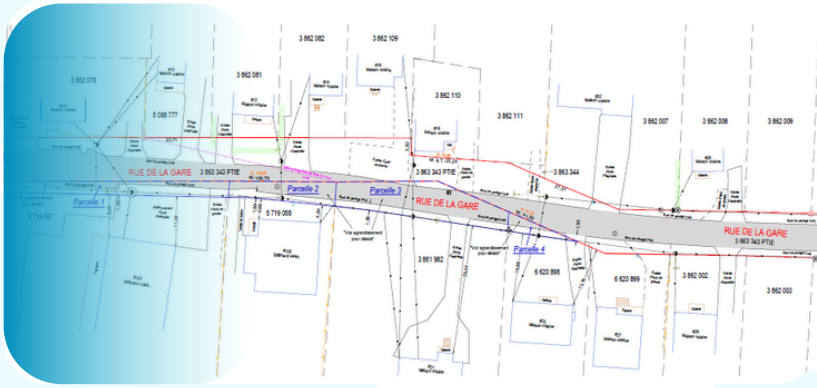
En détails

Une description technique préparée par un arpenteur-géomètre a été déposée à la Ville le 10 septembre 2026 afin de régulariser officiellement le tracé de la rue et de corriger les différences avec les documents de propriété. Cette démarche concerne cinq terrains au total. La Ville devient propriétaire d'une partie de ces lots, tous étant une partie de la rue de la Gare :

Lots 5 719 057, 5 719 058, 3 861 982 et 6 620 898.

En vigueur

Le nouveau lot visé par le présent avis devient la propriété de la municipalité à compter de la date de la première publication de l'avis.



Pour les personnes concernées

Les personnes concernées par le présent avis sont invitées à prendre connaissance des dispositions de l'article 74 de la *Loi sur les compétences municipales* qui se lit intégralement comme suit:

« Tout droit réel auquel peut prétendre une personne à l'égard du terrain visé par la description prévue à l'article 73 est éteint à compter de la première publication de l'avis prévu à cet article.
Le titulaire d'un droit réel éteint en vertu du premier alinéa peut toutefois réclamer à la municipalité une indemnité en compensation pour la perte de ce droit. À défaut d'entente, le montant de l'indemnité est fixé par le Tribunal administratif du Québec à la demande de la personne qui la réclame ou de la municipalité et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.
Le droit à l'indemnité visé au deuxième alinéa se prescrit par trois ans à compter de la deuxième publication de l'avis faite conformément à l'article 73. »

Toute personne intéressée peut consulter la description technique au bureau de la greffière situé au 660, rue Ellice, durant les heures ordinaires de bureau, soit :

du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30
et le vendredi de 8 h à midi

ou en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.

Donné à Beauharnois,
ce 3 novembre 2026

Janie Arseneau, greffière